

REGLEMENT « édition 2018 ».

Trail des Gorges de la Bouble : 18km (550m D+) ou 30km (800m D+), deux distances à choisir au 11 éme km . Départ de la mairie de Chantelle

Trail des Moulins : 12 km (300m D+) .Départ de la mairie de Chantelle

Trail des Passerelles : 5 km (250 m D+).Départ de la mairie de Chantelle

ORGANISATION : Les trois Trails (Trail des Gorges de la Bouble, Trail des Moulins, Trail des Passerelles) sont organisés par l'Association Chantelle Sports Nature.

Cette épreuve s'appuie sur la réglementation de la FFA (Titre II-A, II-A) et plus particulièrement sur les règles techniques et de sécurité spécifiques aux Trails (titre IV-A et B) prévues par le règlement des courses hors stade 2017.

TYPE D'EPREUVE : Les trois épreuves dénommées : « Trail des Gorges de la Bouble », « Trail des Moulins », « Trail des Passerelles », sont selon la nomenclature définie par la FFA :

Un Trail court : (distance supérieure ou égale à 21 Km et inférieure à 42 Km dont la totalité des surfaces goudronnées n'excède pas 25% de la distance totale).

Deux Trails découvertes : (distance inférieure à 21 Km dont la totalité des surfaces goudronnées n'excède pas 25% de la distance totale).

INSCRIPTION :

Les inscriptions peuvent se faire via un bulletin à télécharger sur notre site internet avec renvoi accompagné de votre règlement et du certificat médical de moins de 1 an à la date de l'inscription ou de la licence.

Il sera possible de s'inscrire sur place avec un surcout de 2 €

Le retrait des dossards se fera à la salle Robert Chardonnet de Chantelle.

Un parking est à votre disposition.

Un fléchage sera mis en place entre la salle Robert Chardonnet et le départ (Mairie), distance de 500 mètres à **parcourir à pied.**

Les trois parcours partiront de la **Mairie de Chantelle pour arriver à la salle Robert Chardonnet de Chantelle**

DEPART :

Le Trail des Gorges de la Bouble se déroulera sur un circuit de **18 km pour un dénivelé positif de 550 mètres ou de 30 Km pour un dénivelé positif de 800 mètres : deux distances à choisir au km 11. Le départ sera donné à 13h**

Le Trail des Moulins se déroulera sur un circuit de **12 km pour un dénivelé positif de 300 mètres. Le départ sera donné à 13h20**

Le Trail des Passerelles se déroulera sur un circuit de **5 km pour un dénivelé positif de 250 mètres. Le départ sera donné à 13h15**

CIRCUIT : Les circuits de ces trois épreuves emprunteront des routes, rues, prairies, chemins et sentiers de toute nature (voir tableau ci-dessus et plan joint) situés sur les **communes de CHANTELLE, de DENEUILLE LES CHANTELLE et de MONESTIER (CHANTELLE LA VIEILLE).**

CIRCULATION : La circulation automobile sera autorisée sur les routes et rues empruntées. Dans la traversée de Chantelle, au départ, des vélos ouvriront la route devant les coureurs. Sur les autres axes traversés ou empruntés, des cônes de Lubeck délimiteront la chaussée pour interdire d'empiéter sur l'autre partie de la chaussée. La plus grande prudence devra être respectée par les coureurs sur ces portions routières. Des signaleurs seront disposés aux intersections des chemins et des routes avec le matériel prévu par la réglementation (gilets fluos – palette K 10 – arrêtés). Dans les villages de Monestier, de Deneuille les Chantelle et de Chantelle, des arrêtés pourront être produits pour faciliter la circulation en fonction des besoins.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Selon les prérogatives établies par la FFA, dans le guide de l'organisateur de Trail (Article 2. Aspects techniques) :

- Tous les coureurs devront impérativement avoir signé leur bulletin d'inscription et déclaré avoir lu le règlement de l'épreuve,
- Les participants au regard de l'article L.231-2 du code du sport devront être titulaires :
 - d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, stipulant aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition : UFOLEP – FFCO - FFtri – FFA – FSGT.
 - d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.
- Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs,
- Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.
- Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours,
- Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au signaleur qui indiquera à l'organisation la mise hors course.
- Les concurrents se doivent secours et entraide.

REMISE DES DOSSARDS : Les dossards munis d'une puce seront remis dans le Hall de la salle Robert Chardonnet à Chantelle de 11h00 à 12h30 .

Ne pas enlever la puce du dossard ; chaque dossard sera récupéré à votre arrivée.

Le départ est prévu à la mairie de Chantelle ,un balisage sera mis en place pour y aller à pied

CATEGORIES : Les épreuves sont ouvertes aux compétitrices et compétiteurs licencié(e)s le 27 /01/ 2018(**licence à jour**) aux Fédérations UFOLEP– FFCO – FFA – FSGT et FFTri, ou non-licencié(e)s à ces fédérations, **obligatoirement** en possession d'un certificat médical (**de moins d'un an**).

L'âge minimum pour participer au Trail des Gorges de la Bouble (**portion 18km**) est de **18 ans (catégorie junior)**. **Toute personne de 18 et 19 ans s'engageant sur le 30 kms sera disqualifiée et stoppée sur le champs.**

L'âge minimum pour participer au Trail des Gorges de la Bouble (**portion 30km**) est de **20 ans (catégorie master ,sénior, espoir)**

L'âge minimum pour participer au Trail des Moulins est de **16 ans (catégorie cadet)**.

L'âge minimum pour participer au Trail des Passerelles est de **14 ans (catégorie minime)**.

CADET : né(e) en 2001 et 2002 - JUNIOR: né(e) en 1999 et 2000 - ESPOIR : né(e) en 1996 à 1998 - SENIOR : né(e) en 1978 à 1995 – MASTER 1 : né(e) en 1968 à 1978 - MASTER 2 : né(e) en 1958 à 1967 - MASTER 3 : né(e) en 1948 à 1957 - MASTER 4 : né(e) en 1947 et avant.

TARIFS :

Trail des Gorges de la Bouble : 18 €

Trail des Moulins : 12 €

Trail des Passerelles : 8 €

Une majoration de 2 € sera effectuée à compter du 24 janvier 2018.

ASSURANCES :

L'organisateur est assuré en responsabilité civile auprès de Groupama pour cette épreuve.

ASSISTANCE MEDICALE : L'assistance médicale sera assurée par les secouristes de la Croix Rouge et un médecin. L'épreuve est couverte par un PC radio (onde courte 150Méga) et environ 20 TW sur l'ensemble du circuit.

SECURITE et ENCADREMENT : Une moto ouvrira l'épreuve pour vérifier la mise en place des signaleurs. Des commissaires (pédestres) la fermeront. Des signaleurs en veille radio seront placés aux points sensibles. Le circuit sera balisé. Des cônes de signalisation délimiteront le couloir réservé aux compétiteurs, sur certains passages routiers.

Une barrière horaire sera installée sur le parcours du Trail des Gorges de la Bouble à hauteur du 11 ème km, les coureurs arrivant après 14h45 seront orientés sur le parcours du Trail des Moulins.

Les temps limites de course sont :

-Trail des Gorges de la Bouble : **4h30**

-Trail des Moulins : **4h00**

-Trail des Passerelles : **1h30**

Tout coureur se trouvant hors limite du temps de course indiqué ci -dessus sera arrêté par le premier signaleur qu'il trouvera sur son parcours et ramener en voiture à l'arrivée .

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Les concurrents doivent prévoir un équipement adapté à ce genre d'épreuve : collant long, coupe-vent, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, boisson, vivres de course, lampe frontale (sur le 30 kms)

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et les organisateurs se réservent le droit d'interdire la course à toute personne mettant en péril son intégrité physique

RAVITAILLEMENTS :

-Trail des Gorges de la Bouble : 3 ou 4 ravitaillements liquide et solide selon la distance choisie .

-Trail des Moulins : 3 ravitaillements liquide et solide .

-Trail des Passerelles : pas de ravitaillement.

A l'arrivée vous pourrez bénéficier d'un ravitaillement salé suivi d'un repas (soupe , spaghettis bolognaise ,st nectaire , compote de pomme ,quatre quart).

DOUCHES : Possibilité de prendre des douches au Stade de Chantelle, jusqu'à 18h30.

CLASSEMENTS et RECOMPENSES :

Pour chaque trail : Classement scratch masculin et féminin (trois premiers). Classements par catégories d'âge suivant la classification **FFA 2018** : Juniors, Espoirs, Seniors, master 1, 2,3 Récompenses au premier de chaque catégorie sans cumul . Un lot souvenir à tous les participants.

Des trophées, des coupes, médailles, lots divers et produits régionaux seront attribués aux coureurs.

Podiums à la Salle Robert Chardonnet de Chantelle dès l'arrivée des coureurs concernés.

Les classements seront disponibles dès que possible à la salle, et consultables dès le soir sur le site : www.avcchantelle.net

ENGAGEMENTS : A envoyer, avant le 24 janvier 2018 à **M Fabrice SIRET, 2, Impasse des Vignes 03140 FLEURIEL et correctement rempli. EPREUVE LIMITEE à 300 concurrents.**

RENSEIGNEMENTS : Nathalie PAYANT (06.71.19.22.17) et site avcchantelle.net

PARKING : Le parking à la disposition des concurrents se situe sur le terrain de sport stabilisé dans le complexe sportif de Chantelle, à proximité du bureau des Dossards et du départ.

RESPONSABILITE : Le fait de s'engager implique que le concurrent ait pris connaissance et accepte tous les termes de ce présent règlement. Il s'engage par ailleurs à respecter l'environnement et la nature sur le circuit du Trail (passages dans des propriétés privées). Les organisateurs déchargent toute responsabilité en cas d'accident dû au non respect du règlement, des ordres des signaleurs ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé ou une conduite à risque.

ANNULATION DE L'EPREUVE : Certaines circonstances imprévisibles pourront amener les organisateurs à modifier le tracé des courses (crue de la Bouble située entre 20 et 40 M³ seconde « échelle vigicrue »), voire à annuler l'épreuve (crue de la Bouble supérieure à 40 M³ seconde). Une information sera déposée sur le site.

La Directrice de course

Nathalie PAYANT